Feuilleton du « Journal de Roubaix » du 14 juin 1941. — N° 2.

LA MAISON NOIRE

PAR EDOUARD AUJAY

— Je le crois !... Seulement, derrière Ernest Maillebois, il y a votre oncle Camille. Il y a le beau-père de celui-ci. Richard Agostini. Il y a... tout le conseil d'administration de cette banque. Ecoutez-moi... « Cosmos », vous le savez, ne pratique pas le chantage. Toutes ses campagnes ne sont inspirées que par l'intérêt général. Jamais un centime d'origine douteuse n'est entré dans nos caisses. Ça, c'est la règle établie par Georges Favier, mon père, le fondateur de la maison.

Favier allait s'échauffant à mesure qu'il parlait.

— J'avais vingt ans lorsqu'il est mort. J'aurais pu changer de tactique en dix ans. Les offres ne m'ont pas manqué. Je serais déjà riche si j'avais cédé à certaines tentations. Je ne céderai pas. Si le journal en souffre, il en souffrira. S'il croule, il croulera. Si je suis dans la misère un jour, faute de n'avoir pas compris certaines menaces, entendu certains conseils, j'en prendrai mon parti. Mais tant que je tiendrais une bande d'aigrefins, je les secouerai jusqu'à ce qu'ils demandent grâce... Non à moi, mais à ceux qu'ils ont dépouillés et qu'ils dépouillent encore.

Puis, d'une voix plus douce, il ajouta :

— Seulement, je veux bien, si votre père quitte demain cette caverne d'Ali-Baba, ne plus jamais imprimer son nom. C'est tout ce que je puis faire, mademoiselle, en dépit de la sympathie que vous m'inspirez.

— Ah ! dit-elle, vous êtes dur. Si vous saviez...

— Quoi ? jeta-t-il avant qu'elle ait eu le temps de se reprendre.

— ...dans quelle situation le pauvre homme se trouve !

— Parbleu ! Je m'en doute bien.

— Non ! Ce soir, avant le dîner, comme je le trouvais abattu, j'ai tenté de le confesser. Il m'a dit ses craintes, ses angoisses, ses terreurs même.

— Ses craintes ? demanda Favier. La prison ?

— Pire que cela, hélas ! répondit Madeleine Maillebois en sanglotant.

— La ruine ?

— Oh ! ce serait peu de chose ! Je suis comme vous. J'accepterais de vivre pauvre...

— Alors ?... Ce n'est pas possible !... Qui ? Eux ? Ils traînent jusque-là ?

— Oui, s'il les quitte ! ... C'est pour cela que je suis venu à vous. Je vous en supplie...

Une sonnerie impérieuse coupa la parole à la jeune fille.

— Un instant, permettez, dit Favier en prenant le téléphone... « Bonsoir, cher ami... Pour nous seuls ? Vous êtes bien gentil. Allez-y... Je prends note... »

Il attira à lui un bloc et se prépara à sténographier ce que lui disait son correspondant. Mais bientôt, ses traits se figèrent, il laissa retomber son crayon.

— Ce... ce n'est pas possible... Ecoutez, Brisach, j'ai quelqu'un dans mon bureau. Mais je vais vous envoyer Renoult pour les premiers renseignements, et je vous rejoindrai... Comment ? Passer vous prendre ? Oui, entendu. Dans un quart d'heure je serai à votre porte.

— Ah ! dit Madeleine Maillebois, je vous que je vous dérange.

— Non, mais non... au contraire... je veux dire... c'est heureux que...

—Comme vous êtes troublé, tout à coup. Rien de grave ?

— Je vous expliquerai... Je vous emmène.

— Vous m'emmenez ? Dans cette tenue ?

Elle montrait sa robe du soir.

— Et puis, que vont penser les gens qui me verront avec vous ? Je vais vous compromettre. On va dire...

Il brusqua :

— On dira ce qu'on voudra !

Puis il se hâta de donner des ordres. Il sonna d'abord la salle de rédaction.

— C'est Renoult ? Descends devant le journal, mon vieux. Je te rejoins. Ne t'étonne pas, je suis avec une dame. Je t'expliquerai...

Puis, il appela le garage du journal.

— La grosse Montraud pour moi devant la porte, tout de suite. Quoi, le chauffeur est en congé ? M'en fiche !

Il s'arrêta, en passant, à la composition, attira Carsou, son adjoint, dans un coin.

— Renoult va vous passer de la copie dans trois quarts d'heure. Un tabac formidable. Gardez du monde. Nous ferons des éditions successives jusqu'à six heures. Nous serons seuls sur l'affaire. Et prudence, hein ? Personne que vous au téléphone. Je fais consigner les portes. A tout à l'heure... Ah ! faites sauter mon article sur les Maillebois, tout de suite !

Il rejoignit Madeleine Maillebois et la guida dans les couloirs déserts de la grande maison si pleine de vie dans la journée. Il lui parla alors avec douceur.

— C'est providentiel, votre visite, ce soir, dit-il. Comme j'aurais voulu vous connaître plus tôt ! Peut-être eussions-nous évité...

— Evité ? coupa-t-elle. Ah ! Monsieur Favier, que se passe-t-il ?

— Un moment encore...

Ils arrivaient dans la rue. La voiture était là et Jacques Renoult, le rédacteur de service, qui attendait.

— Montons ! dit Favier. Je ferai les présentations plus tard.

Puis, au chauffeur, il indiqua :

— 85, rue Littré, vivement.

Ce n'est que lorsque la voiture eut démarré qu'il nomma l'un à l'autre ses deux compagnons.

— Maintenant, dit-il à Madeleine Maillebois, il faut que je vous explique ma conduite. Vous me disiez tout à l'heure que votre père...

— Quoi, mon père ? Qu'y a-t-il. Ce n'est pas vrai ! Dites-moi...

— Hélas ! Je viens de recevoir un coup de téléphone du commissaire Brisach.

— Mort ? demanda-t-elle encore.

— Oui.

Ce fut tout.

Par l'avenue de l'Opéra déserte, le Carrousel, les rues calmes de la rive gauche, la voiture gagna la rue Littré. Avant qu'elle eût tout à fait stoppé devant le 85, un homme qui attendait sur le trotoir, ouvrit la portière.

— Brisach, dit vivement Favier, mademoiselle Maillebois était dans mon bureau quand j'ai reçu votre coup de téléphone.

— Ah ! bon ! Ah ! bien, fit le policier interloqué par cette coïncidence. Nous y allons ?

— Donnez l'adresse au chauffeur, Brisach.

Les Maillebois habitaient le long du bois de Vincennes, à Fontenay, un petit hôtel particulier, bâti en bordure de l'avenue qui porte le nom romantique de la Belle-Gabrielle.

Pendant tout le temps que prit la voiture pour parcourir le chemin de Montparnasse à Fontenay, pas un mot ne fut dit par les occupants. Mlle Maillebois, tassée au fond de l'auto, regardait sans rien voir le déroulement rapide du paysage nocturne de Paris. Jean Favier s'efforçait de se remémorer dans leur détail et avec le plus de précision possible les paroles de la jeune fille. Quelle que fût, en effet, la sympathie qu'il sentait grandir de minute en minute pour la fille de son adversaire, le banquier Ernest Maillebois, il ne pouvait oublier ses devoirs de journaliste vis-à-vis de sa clientèle et de l'opinion publique en général.

(A suivre).

MUTUELLE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE A FORME MUTUELLE CONTRE LES DOMMAGES DE GRÈVES ET ÉMEUTES

8, rue Dammartin — ROUBAIX

Entreprise privée régie par le décret Loi du 14 Juin 1938

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1940

ACTIF		
Caisse et Banquiers		1.463.815.84
Débiteurs divers		142.614.62
Portefeuille Titres :		
a) Partie affectée à la portion des primes non acquise à la fin de l'Exercice (Réserve pour risques en cours) et à la valeur estimative des sinistres non réglés au 31 décembre 1940 (Réserve pour sinistres à régler)	3.310.753.75	
b) Partie libre	23.802.305.80	27.113.059.64
Prêts hypothécaires		728.000.00
Immeubles	3.424.259.74	
Déduction faite des charges hypothécaires	166.275.04	3.257.984.70
Agents		2.864.246.70
Part des Réassureurs dans la réserve pour risques en cours au 31 décembre 1940		134.016.60
		35.703.738.10

PASSIF	
Créditeurs divers	129.662.65
Enregistrement et Timbre	175.864.90
Impôts à payer	78.266.70
Réassureurs créditeurs	675.639.45
Dépôts des Réassureurs	32.770.90
Fonds de Prévoyance en faveur du personnel	277.219.40
Caisse de secours	14.833.47
Réserve de garantie	15.000.000.00
Portion des primes non acquises à la fin de l'Exercice 1940 (Réserve pour risques en cours)	2.235.753.75
Valeur estimative des sinistres non réglés au 31 décembre 1940 (Réserve pour sinistres à régler)	1.075.000.00
Provision pour cotisations à annuler	750.000.00
Fonds de Répartition	5.427.655.28
Fonds disponibles	6.815.822.29
	3.015.249.34
EXCÉDENT DE RECETTES	
	35.703.738.10

PERTES ET PROFITS

DEBIT	
Commissions et Frais d'Agences	633.959.55
Droits de Timbre et d'Enregistrement	261.303.45
Impôts et Taxes	75.737.00
Primes de Réassurances	756.411.65
Sinistres réglés	31.362.70
Frais Généraux et d'Organisation	703.119.04
Différences sur changes	2.356.50
Versement au Fonds de Prévoyance en faveur du personnel	30.000.00
Portion des primes non acquise à la fin de l'exercice 1940 (Réserve pour risques en cours)	2.235.753.75
Valeur estimative des sinistres non réglés au 31 décembre 1940 (Réserve pour sinistres à régler)	1.075.000.00
Amortissement des Immeubles et Prêts hypothécaires	119.158.65
Provision pour Cotisations à annuler	750.000.00
Part des Réassureurs dans la Réserve pour risques en cours au 31 décembre 1939	51.932.90
EXCÉDENT DES RECETTES	3.015.249.34
	9.941.344.53

CREDIT	
Cotisations	4.725.517.75
Intérêts des Valeurs et produit net des Immeubles	1.377.455.51
Différences sur réalisations de valeurs	19.505.82
Portion des primes non acquise à la fin de l'Exercice 1939 (Réserve pour risques en cours)	2.565.214.25
Valeur estimative des sinistres non réglés au 31 décembre 1939 (Réserve pour sinistres à régler)	1.069.634.60
Part des Réassureurs dans la Réserve pour risques en cours au 31 décembre 1940	134.016.60
Provision pour Cotisations à annuler au 31 décembre 1939	50.000.00
	9.941.344.53

Les fonds ont été placés conformément aux dispositions du décret du 8 mars 1922.

PUBLICATIONS LÉGALES

Compagnie Nationale de Matières Colorantes et Manufactures de Produits Chimiques du Nord Réunies

(Etablissements Kuhlmann)

Société anonyme au capital de 506.400.000 francs. SIÈGE SOCIAL A PARIS : Rue de la Baume, n° 11. R.C. Seine 83.805

Aux termes d'une délibération prise le vingt et un mai mil neuf cent quarante et un, à quinze heures, par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société anonyme dite « COMPAGNIE NATIONALE DE MATIÈRES COLORANTES ET MANUFACTURES DE PRODUITS CHIMIQUES DU NORD RÉUNIES, ETABLISSEMENTS KUHLMANN », au capital de cinq cent six millions quatre cent mille francs et dont le siège social est à Paris, rue de la Baume, n° 11 (ladite Assemblée réunie sur deuxième convocation, une précédente Assemblée convoquée pour le trente avril mil neuf cent quarante et un, n'ayant pu délibérer faute de quorum (toutes deux constatées par des procès-verbaux, dont des copies ont été déposées au rang des minutes de Me Robert AUBRON, notaire à Paris, suivant acte reçu par lui le cinq juin mil neuf cent quarante et un), ladite Assemblée ayant réuni plus du quart du capital social a, à l'unanimité, adopté notamment les résolutions suivantes :

Première résolution :

L'Assemblée générale ratifie les décisions prises par le Conseil d'administration dans sa séance du quatorze décembre mil neuf cent quarante ; en application de la loi du 16 novembre 1940, par lesquelles le Conseil a notamment modifié provisoirement les articles 14 et 21 des statuts.

En conséquence, le texte des articles 14 et 21 précités est définitivement arrêté comme suit :

ARTCLE 14
Composition du Conseil

« L'administration de la Société est confiée à un Conseil composé de neuf membres au moins et de douze au plus.

« Dans le cas, toutefois, où la limitation à douze du nombre des administrateurs résultant de la loi du 16 novembre 1940 serait supprimée ou élargie, le nombre statutaire des membres du Conseil serait automatiquement porté au nouveau maximum autorisé, sans pouvoir dépasser vingt-cinq. »

ARTICLE 21
Administration

« Conformément à la loi du 16 novembre 1940 et tant que ses dispositions seront en vigueur, le Président du Conseil d'administration remplira les fonctions de directeur général, ou, à défaut, le directeur général exercera ces fonctions pour le compte et sous la responsabilité personnelle du Président du Conseil d'administration, aucun autre membre du Conseil d'administration ne pouvant être investi de fonctions de direction dans la Société.

« Toutefois, le Président peut nommer un comité composé soit d'administrateurs, soit de directeurs, soit d'administrateurs et de directeur de la Société. Les membres de ce comité sont chargés d'étudier les questions que le Président renvoie à leur examen.

« Les administrateurs qui font partie de ce comité peuvent recevoir une part dans les bénéfices supérieure à celle des autres administrateurs.

« Dans le cas où le Président est dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions, il peut déléguer tout ou partie de celles-ci à un administrateur; cette délégation doit toujours être donnée pour une durée limitée.

« Si le Président est dans l'incapacité temporaire d'effectuer cette délégation, le Conseil d'administration peut y procéder d'office dans les mêmes conditions.

« Le Conseil d'administration peut aussi conférer à toute personne de son choix, même étrangère à la Société, et par mandat spécial, des pouvoirs soit permanents, soit temporaires, mais en tout cas limités à un ou plusieurs objets déterminés. »

Deuxième résolution

L'Assemblée décide que les cinquième, sixième et septième alinéas de l'article 25 seront désormais libellés comme suit :

« Trois pour cent au Conseil d'administration pour être répartis entre ses membres, comme il avisera ;

« Un pour cent à la disposition du Président du Conseil d'administration pour lui permettre de rémunérer, le cas échéant, et en conformité des lois en vigueur, les administrateurs membres du comité prévu par la loi du 16 novembre 1940, étant précisé que si le Président n'use pas de cette faculté ou n'en use qu'en partie, la part de bénéfices qui se trouvera disponible de ce fait grossira la fraction revenant aux actionnaires ;

« Quatre-vingt-seize pour cent aux actionnaires. »

Deux copies enregistrées de chacun des procès-verbaux des Assemblées générales extraordinaires en date des trente avril et vingt et un mai mil neuf cent quarante et un susénoncées ont été déposées, conformément à la loi, au greffe du Tribunal de commerce de la Seine, le neuf juin mil neuf cent quarante et un.

Pour extrait et mention : R. AUBRON.

21727d

Compagnie de Produits chimiques et Electrométallurgiques

Alais, Froges et Camargue

Société anonyme au capital de 459.250.000 francs

Siège social : 9, rue Grôlée, à LYON

Registre du Commerce : Lyon B, 1682 Seine : 103.448

Augmentation de Capital

de Frs 459.250.000 à Frs 803.687.500

par l'émission de 688.875 actions nouvelles de Frs. 500 chacune à souscrire contre espèces.

AU PRIX de Fr. 550 PAR TITRE

(soit avec une prime de 50 francs) payable un quart plus la prime (soit 175 fr. par action) lors de la souscription et le surplus sur appels ultérieurs du Conseil d'administration, dans les conditions prévues par les statuts. Il ne sera admis aucune libération anticipée.

Ces actions nouvelles sont créées jouissance du 1er janvier 1941 et auront droit, s'il y a lieu, pour l'exercice 1941, à l'intérêt statutaire, calculé prorata temporis et, éventuellement, au superdividende afférent à cet exercice.

La souscription est réservée par préférence et à titre irréductible aux propriétaires des 918.500 actions anciennes, à raison de trois actions nouvelles pour quatre anciennes ; les actionnaires ayant renoncé au bénéfice du droit de souscription réductible, il ne sera pas admis de souscription à ce titre.

Des dispositions sont prises pour réserver (jusqu'à l'expiration du sixième mois qui suivra la publication de l'acte législatif ou réglementaire fixant la date de la cessation des hostilités) le droit de souscription à titre irréductible des actionnaires qui justifieront avoir été empêchés d'exercer ce droit dans les délais impartis.

Les souscriptions sont reçues du 10 juin au 20 juillet 1941, aux guichets des établissements suivants :

Au Crédit Lyonnais, à Paris, Lyon et dans ses agences en France ;

A la Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie, à Paris, Lyon et dans ses agences en France ;

A la Banque de Paris et des Pays-Bas, à Paris ;

Au Crédit Commercial de France, à Paris, Lyon et dans ses agences en France ;

Au Comptoir National d'Escompte de Paris, à Paris, Lyon et dans ses agences en France ;

A la Société Générale pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France, à Paris, Lyon et dans ses agences en France ;

A la Société Lyonnaise de Dépôts et de Crédit Industriel, à Lyon et Saint-Etienne ;

A la Société Marseillaise de Crédit Industriel et Commercial et de Dépôts, à Alès ;

Chez MM. E.-M. Cottet et Cie, 8-10, rue de la Bourse, à Lyon ;

A l'Union des Mines, à Paris et à Lyon.

Ces maisons de banque tiennent des bulletins de souscription à la disposition des actionnaires qui leur en feront la demande.

Le droit de souscription s'exercera : pour les actions au porteur, par la remise du coupon n° 33 ; pour les actions nominatives, par l'apposition d'une estampille sur les certificats.

Aux propriétaires d'actions nominatives qui en feront la demande, il sera délivré, contre estampillage de leur certificat et sous réserve des justifications d'usage, des bons représentatifs de droits.

L'avis aux actionnaires a été publié au « Bulletin des Annonces légales obligatoires à la charge des Sociétés financières » du lundi 2 juin 1941, n° 22.

21726d

CREDIT LYONNAIS

Société anonyme
Capital entièrement versé
400 millions de francs
SIÈGE SOCIAL :
18, rue de la République, à LYON
R.C. LYON B. 732

Les actionnaires du CREDIT LYONNAIS se sont réunis en Assemblée générale ordinaire à LYON, le 11 juin 1941, sous la présidence du baron BRINCARD, président du conseil d'administration.

Toutes les résolutions proposées par le conseil d'administration ont été adoptées à l'unanimité.

Le dividende a été fixé à 100 francs par action, moins les impôts.

MM. Charles GILLET et Edmond HANNOTIN, administrateurs sortants, ont été réélus.

L'Assemblée générale extraordinaire, qui s'était tenue avant l'Assemblée générale ordinaire, a ratifié les modifications apportées aux statuts, en exécution de la loi du 16 novembre 1940.

21733d

« LE CAOUTCHOUC DEFAUW FRÈRES »

Rue de la Lys, 343 à 345, HALLUIN

MM. les actionnaires de la Société anonyme « Le Caoutchouc Defauw Frères », au capital de 500.000 francs, à Halluin, rue de la Lys, 343, sont convoqués à l'Assemblée générale ordinaire, qui aura lieu le samedi 28 juin 1941, à 15 heures 30, au siège social, pour délibération sur le rapport du Conseil d'administration et celui du commissaire aux comptes de l'exercice 1940 ; approbation des comptes de l'exercice 1940, décharge aux administrateurs et quitus de leur gestion ; affectations à réserves ; fixation du dividende ; réélection d'administrateur ; nomination des commissaires ; autorisation pour les administrateurs (article 40); questions diverses.

81572

Société Immobilière du Sart

113, rue Jules-Boucly, à FLERS

Suivant procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 10 mars 1941, les actionnaires ont adopté les modifications statutaires ci-après :

ARTICLE 19. — La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins et de douze au plus, choisis parmi les actionnaires, et nommés par l'Assemblée générale.

ARTICLE 27. — Le Président du Conseil d'administration remplit les fonctions de directeur général ou, à défaut, le directeur général exerce ces fonctions pour le compte et sous la responsabilité personnelle du président du Conseil d'administration.

Aucun autre membre du Conseil d'administration ne peut être investi de fonctions de direction dans la Société.

Toutefois, le président peut nommer un comité composé soit d'administrateurs et de directeurs de la société.

Les membres de ce comité sont chargés d'étudier les questions que le président renvoie à leur examen.

Les administrateurs qui font partie de ce comité peuvent recevoir une part dans les bénéfices supérieure à celle des autres administrateurs.

Dans le cas où le président est dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions, il peut déléguer tout ou partie de celles-ci à un administrateur, cette délégation doit toujours être donnée pour une durée limitée.

Si le président est dans l'impossibilité temporaire d'effectuer cette délégation, le Conseil d'administration peut y procéder d'office dans les mêmes conditions.

ARTICLE 28. — Tous les actes concernant la Société, ainsi que tous les retraits de fonds et valeurs, les mandats sur les banquiers, débiteurs et dépositaires, et les souscriptions, endos, acceptations ou acquits d'effets de commerce doivent être signés par le président du Conseil et le directeur général, ou par l'un d'eux et un autre administrateur.

ARTICLE 29. — Le Président et les membres du Conseil d'administration ne sont responsables de l'exécution du mandat qu'ils ont reçu et ne contractent, à raison de leur gestion, d'obligation personnelle ou solidaire relativement aux engagements de la Société que dans les conditions prévues par les lois en vigueur.

Deux copies certifiées et enregistrées du procès-verbal ci-dessus ont été déposées au greffe du Tribunal de commerce de Roubaix le 11 juin 1941.

Le Président du Conseil d'administration.

81579d

MAUVAIS ESTOMAC
Poudre DOPS
TOUTES PHARMACIES

CAPITAUX-ASSOCIATIONS

DEFENSE FISCALE

M. Eugène PATOUX, ex-principal clerc de notaire, 37, rue Constantine (Bl.-Seau), Tourcoing, se charge de la défense contre toutes réclamations de l'Enregistrement. Consultez-le dans votre intérêt. 20628

CESSIONS

Etude de Maître Georges DEBOSQUE, docteur en droit, notaire à Tourcoing.

Par acte du 29 mai 1941, enregistré à Tourcoing (A.C.) le 4 juin 1941, volume 422 B, folio 22, case 96, M. Auguste VANHAMME - VANDEPUTTE a cédé à une personne dénommée dans l'acte, le fonds de commerce de café exploité à Flers-Breucq, 216, rue Jean-Jaurès, avec les éléments corporels et incorporels y attachés, et jouissance du 1er juillet 1941.

Oppositions à Tourcoing, en l'étude de Me DEBOSQUE, notaire, 55, rue de Tournai, dans les 20 jours de la deuxième insertion.

81587d

PREMIER AVIS

Suivant acte s.s.p. en date à Tourcoing du 12 juin 1941, y enregistré le 12 juin 1941, V. 72, F. 1, M. et Mme VANHOUTTE-GAREMYNCK ont cédé leur salon coiffure dames qu'ils exploitaient à Tourcoing, rue de Gand, n° 255 bis, à une personne désignée dans l'acte. Oppositions recevables 24, rue de l'Industrie, Tourcoing.

81596d

Cherche licence transports

Ecr. init. Z.E. bur. du journal. 15376

TISSUS

Licence tissus est recherchée ou association. Offres C.K. au journal. 15472d

RECHERCHE LICENCE

POUR ESTAMINET. Bas prix. Adresse au Bureau du Journal. 15458d

PETIT CAFÉ

sur grand'route, bien situé, libre tous fournisseurs. Prix à débattre. Prendre adresse au bureau du journal. 15456d

A CEDER CAFÉ

(libre), près cinéma; 15.000 francs. - Adresse au bureau du Journal. 15417d

Cherche Poêlerie-Serrurerie

Atelier avec entrée cochère, Roubaix ou environs. Ecrire: A.H., au Journal. 15377d

PAS DE PORTE

A CÉDER pour tous commerces, actuellement café, avec agencement et licence, cause décès du mari aux armées. Bas prix. 58, rue du Calvaire, Tourcoing, face grand parc. — Même adresse : VIOLON 3/4 à vendre. 62021d

IMMEUBLES A VENDRE

Etude de Me André BAYART, docteur en droit, notaire à Roubaix, 43, rue du Maréchal-Foch.

ADJUDICATION

D'UNE MAISON à usage de commerce et d'habitation, 17, rue MATHELIN, rue Thiers, n° 44, avec écurie 1, rue de Metz

Libre d'occupation.

Mise à prix : 20.000 francs.

LE LUNDI 7 JUILLET 1941, à 15 h., en l'étude.

Pour visiter, s'adresser 4, rue de Metz, à Wattrelos.

Avis important. — L'autorisation préfectorale est exigée de tout enchérisseur.

Pour leur rédaction, s'adresser en l'étude de Me BAYART, notaire, quinze jours au moins avant l'adjudication.

81555

Etude de Me MARGUERITE, notaire à BEAUMESNIL (Eure)

ADJUDICATION volontaire

à Beaumesnil, salle de la mairie, le mardi 8 juillet 1941, à 15 h. (Europe centrale). Requête des enfants Pitard.

1° LOT : UNE FERME herbagère sise à la Haye-Saint-Sylvestre, triage du Bois Gauthier, d'une contenance de 24 Ha 11 a 84 ca. - 2° LOT : Petite Connaisure au même lieu, 24 a 50 ca. 3° LOT : Herbage clôturé sis à St-Pierre-du-Mesnil (Eure) lieud. la Campagne des Bois, cont. 1 ha 75 a 75 ca. - 4° LOT : Bois taillis, au même lieu, 36 a 25 ca. - 5° LOT : Couchis même commune, lieud. Le Charpentier, 44 a 60 ca. - 6e LOT : Couchis même commune, lieud. Les Pérelles, 42 a 90 ca. - 7° LOT : Labour, au même lieu, 26 a 15 ca. - 8° LOT : Herbage au même lieu, 50 a 65 ca. - 9e LOT : Un bois taillis à St-Agnan-de-Cernières (Eure) cont. 95 area.

Autorisation préfectorale nécessaire pour enchérir. Pour visiter, s'adresser sur place et pour tous renseignements et les demandes d'autorisation, s'adresser à Me Marguerite, notaire.

21732d

Etudes des Notaires Wyffels-Florimus et Busschaert, à Mouscron

MISE-A-PRIX: JEUDI 19 JUIN 1941, à 4 heures de l'après-midi, au café tenu par M. Janart, rue de la Marlière, 16, à Mouscron, de :

VILLE DE MOUSCRON

1° UNE MAISON DE COMMERCE avec jardin, chaussée de Risquons-Tout, 438 2 - 214 m2 - Libre le 1er août 1941.

2° UNE MAISON OUVRIERE attenante, avec jardin, chaussée de Risquons-Tout, 438 a - 226 m2. Occupée sans droit de bail.

3° TERRAIN A BATIR, rue du Printemps (avec 27 m. 23); contenance: 265 m2. Libre après la récolte.

1/2 % de prime de mise-à-prix.

Etude de Me René BLONDEL Notaire à ARDRES (Pas-de-Calais)

A VENDRE

PAR ADJUDICATION AMIABLE en l'étude, le lundi 7 juillet, à 15 h.:

FERME

sise à HAMES-BOUCRES, avec 11 hectares 33 ares 85. 81565

Etude de Maître Yves GHESQUIERES Notaire à Tourcoing, 77, rue Nationale

ADJUDICATION

Le LUNDI 16 JUIN, à 3 heures, en l'Etude.

TOURCOING
Rue de Paris, 156
MAISON D'HABITATION, avec garage, libre, et 300 M2 DE TERRAIN
MISE A PRIX..... 100.000 FRANCS.

Pour visiter, s'adresser 156, rue de Paris, de 3 heures à 6 heures. 81409

FERME A VENDRE

(Somme) au sud de la Somme : très bonne ferme herbagère de 200 hectares, d'un seul tenant, libre à la vente. Très pressé. Pour tous renseignements et visiter, s'adresser à M. Maurice De Pestel, à Poix (Somme). 85584

ROUBAIX : Rue Fosse-aux-Chênes, louée 4.500 fr.: 65.000 fr.
Rue Labruyère: maison à étage: 20.000.
Voir : Henri BRIET, 69, rue d'Inkermann, ROUBAIX. 81580d

PARIS (9me ARRONDISSEMENT)
BEL IMMEUBLE PIERRE DE TAILLE
3 boutiques, appartements 2, 3 et 4 pièces, salle de bains.
Vastes locaux libres.
Superficie: 841 m2; façade: 21 mètres.
Revenu net: 167.000 francs
Prix: 2.600.000 frs; 1re mutation payée.
Prêt Crédit Foncier à conserver.
S'adresser: CABINET BEAUFORT, 25, rue Drouot, PARIS. (Prov.: 76-50).

21712d

RECHERCHE TERRAIN

5.000 m2 ou plus, environs Roubaix, Wattrelos de préfér., avec pavillon si possible. Ecr. init. Z.H. au Jnal. 15449

15449

DEUX MAISONS

à vendre, à Wattrelos. Bas prix; cause départ. S'ad.: Mme Wenveyenberg, 394, rue du Mont-à-Leux, Wattrelos. 15430d

Désire acheter Maison

AVEC JARDIN ET GARAGE, quartier Fraternité. Ecrire aux initiales C. H. au bureau du Journal. 15.379d

RECHERCHE TERRAIN

à Tg. Minimum, 450 m2. Préfér. 10 m. de large. Ecrire aux init. T.P.P., au bureau du Journal 61980

RECHERCHE à ACHETER

MAISON D'EMPLOYÉ, à Tourcoing, quartier Sacré-Cœur ou Blanc-Seau. - Ecrire aux init. V.H., au Journal. 15443

Trois-Ponts, Fraternité, Lys

Rech. achat ou locat. maison confort, jardin, même libre après guerre. Ecr. init. D.K. bureau du journal. 15478d

TERRAINS FLERS-SART

Lots variant de 100 à 300 mètres carrés surfaces utiles. - COPPENOLLE, 120, rue Coq-Français, Roubaix. 81591d

BOULEVARD DESCAT

Recherche acheter maison moyenne, bon état. Offres init. D.E.C. au journal. 81590d

IMMEUBLES A LOUER

PETITE MAISON avec grand jardin est demandée près tram Leers, Toufflers ou Wattrelos. Ecr. init. T.H.Y. journal. 81593d

Cherche chambre garnie

préférence quart. Sacré-Cœur ou Jean-Ghislain. Rép. init. N.E. Jnal. 15349

MAISON A LOUER rue de Rome, n° 8. S'adresser: 3, rue de Menin, Mouscron. 15433d

APPARTEMENT 4 PIÈCES
eau, gaz, électricité, 225 fr. par mois. 146, rue de Lille, ROUBAIX. 3530d

A LOUER MAISON

avec GARAGE. Petite reprise, 17, rue Réaumur, à ROUBAIX. 15461d

MENAGE SOLVABLE

rech. à louer maison confortable, loyer 200 à 300 fr., Bl.-Seau-Mouvaux, limite Rx-Tg. Ecr. S.Y.Y. au journal. 61959d

FAMILLE HONORABLE

recherche pour saison, Tourcoing ou environs, maison ou villa meublée avec jardin. Rép. V.B.B. au journal. 62008d

CHERCHE GARAGE

POUR DEUX VOITURES, rue Chansy ou immédiate. - Faire offres : 5, rue Chanzy, à TOURCOING. 62007

A louer bel appartement

3 pièces, eau, gaz, électr., centre Tourcoing. Ecr. init. T.Z.Z. journal. 62005d

A louer bureau et atelier 200 m. au Bl.-Seau. S'adr. 50, r. la Ferme, Tg. 62000

CROIX : Avenue des Cottages
Tout confort, Loyer 12.000 francs.
ROUBAIX : Centre
Appartement 3 pièces. Loyer 2.400 plus charges 2.600 et impôts.
CROIX-BLANCHE
Appartement 4 grandes pièces. Jardin. 3.000 francs sans charges.
Voir : Henri BRIET, 69, rue d'Inkermann, ROUBAIX. 81581d

Cherche petite Maison

A LOUER. Donnerais 100 frs. Prendre adresse au bureau du Journal. 15457d

JEUNE VEUVE, très active, avec jeunes filles de 14 et 15 ans, recherche gérance ou garde maison, durée de la guerre. Ecrire init. L.H., au Jal. 15403d

A louer: chambre meublée, ou non, chez particul. 15, r. de Rome Rx. 15446d

Dame offre à pers. seule ou orpheline éduquée, appart. garni, gaz, élec. contre service à rendre. Ecr. W.R., Jal. 15444d

Recherche à louer local

spacieux et bien disposé dans le Centre de Roubaix, pour négoce tissus en gros. Ecr. init. B. H., au Jal. 15378d

MAISON A LOUER

neuve: 250 fr. pour rentier, Nouv.-Rx. Payable un an d'avance. Ecrire aux init. E. H. au Journal. 15389d

Maison de commerce et petite maison libre à v. ou à louer. Adresse au Jal. 15396d

A LOUER, usage commerce ou habitation: maison propre et sans reprise. Petit loyer. Voir mardi 17, de 2 à 6 h., 93, rue Daubenton, ROUBAIX. 61990d

Appartement à Croix, 4, rue de la Chaux, 3 h. et pavés 500 fr. 15407d

C'est un ALIMENT plutôt qu'un MÉDICAMENT

Nos rations réduites actuelles et la cherté de vie qui ne permet que des régimes exclusifs, mettent les Humains et spécialement les futures Mamans, les Enfants, les Adolescents, les Travailleurs de force dans un état de faiblesse désastreuse. Le corps se trouve par suite privé de l'apport d'une partie des minéraux qui sont indispensables à l'organisme tels que le CALCIUM, le PHOSPHORE, l'IODE, le FER, etc.

La MINÉROLASE du Dr DUPEYROUX remédie à cette déficience minérale de notre alimentation. Par sa composition riche en substances vivantes comme le MIEL, elle apporte à l'organisme les précieuses VITAMINES sans lesquelles l'assimilation est imparfaite. De plus, son goût agréable est très apprécié des enfants. C'est un ALIMENT autant qu'un médicament.

Le flacon pour une cure d'un mois : 19 fr. 80. Toutes pharmacies et 5, rue du Dr-Lancereaux, PARIS.

CONSEILS sur LOYERS

Défense en justice
L. CANELLE, 106, Gde-Rue, ROUBAIX. 15399d

Dame cherche à Roubaix appartement 2 pièces meublées. E.G.E. Conf.:soiv. S'adres.: Mme Doyen, 227 bis, rue de Tourcoing, à WASQUEHAL. 15331d

VENTES DIVERSES

Etude de Maître Marcel SUTILE, commissaire-priseur à Roubaix. T. 310.09.

HOTEL DES VENTES DE ROUBAIX
6 bis, rue du Collège

Vente aux enchères publiques
BON MOBILIER
BIJOUX

LE LUNDI 16 JUIN 1941, à 9 h. et 14 h.

Nombreux et beaux meubles de salle à manger en chêne et en noyer. Salon de style Louis XVI garni de velours de lin. Chambre à coucher Louis XV en noyer. Chambre à coucher en pitchpin. Nombreux lits et literie. Secrétaire Louis XVI. Piano droit palissandre. Faïences anciennes. Fourrures. Bureau ministre double en chêne verni. Aspirateur Thomson. 3 bonnes garde-robes. Très belle cuisinière émaillée « Godin ». Articles divers d'éclairage et de chauffage. Livres. Tapis. Gravures. Bibliothèque. Cosy-corner.

Machine à coudre Gritzner avec moteur électrique. Ciseau électrique Labre. Machine à couper les échantillons Janssone. Machine à coudre Victoria à tête rentrante.

Appareil pour indétrisable Gaston. Séchoir électrique. Chauffe-eau. Appareil de massage électrique. Adoucisseur d'eau Douseo-lux et tank.

Bijoux : Paire de brillants d'oreilles (1 carat). Pendentif brillants. Chaîne de montre et 2 sautoirs or. Couverts et nombreuses pièces en métal argenté. Bonnes bicyclettes de dame.

Exposition publique : Le samedi après-midi et dimanche de 10 h. à midi. 81550

DEMANDES D'EMPLOIS

CHAUFFEUR-MÉCANICIEN excellentes références, cherche place. Ecr. init. T.X.X. au journal. 61996d

PERSONNE SEULE

56 ans, demande journées couture, raccommodage, entretiendrait ménage ou s'occuperait enfant. Ecrire: K.H., Jal. 15395d

Gouvernante-institutrice

catholique, expérimentée, très sér. réf., désire s'occuper enfants, même avec bébé. Rendrait services ménagers. — Ecrire init. M. H., au Journal. 15404d

Orpheline, 19 ans, propre et active, aim. les enf., cherche pl. bonne ou autre emploi, logée. Ecrire: N.H., Jal. 15405d

ANCIENNE SERVANTE demande quelques journées par semaine. Adresse au journal. 61983

JEUNE FILLE CHERCHE PLACE ayant déjà servi. Ecrire Mlle Delval